

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2017

MARCHÉ UNIQUE DU NUMÉRIQUE - (N° 480)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE12

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE UNIQUE

Modifier ainsi l'alinéa 44 :

1° Substituer aux mots :

« des données non personnelles »,

les mots :

« de certaines données non personnelles » ;

2° Après le mot : « transférer », supprimer le mot : « facilement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.